

Strasbourg, le 18 février 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Un nouveau master franco-autrichien sur les énergies renouvelables

Le projet de Master franco-autrichien sur les énergies renouvelables et les constructions basse énergie déposé par l'INSA de Strasbourg, en partenariat avec la Fachhochschule Oberösterreich (FH OÖ) de Wels en Autriche a été retenu, le 6 février dernier, par les Ministères français et autrichien des Affaires étrangères, organisateurs de l'appel d'offres de masters franco-autrichiens.

L'idée d'un Master bi-national avec l'Autriche est née du partenariat entre la Région Alsace et le Land de Haute-Autriche, notamment sur la thématique des énergies renouvelables, des bâtiments économes en énergie et du développement durable (thématique sur laquelle ces deux régions sont leaders dans leurs pays).

Après la création d'un cluster bâtiments basse énergie, mis en place par la Région Alsace sur le modèle autrichien, cette formation à bac+5 associe l'INSA de Strasbourg – et plus particulièrement sa spécialité d'ingénieur en génie climatique et énergétique – et la Fachhochschule Oberösterreich de Wels qui propose déjà des masters sur les bâtiments basse consommation.

L'originalité de la formation réside dans un semestre obligatoire dans une entreprise du pays partenaire, donnant lieu à une thèse de master ou projet de fin d'étude. A cela s'ajoute un semestre de formation également dans le pays partenaire.

A l'issue des cinq années d'études post-bac, deux diplômes seront délivrés :

- un diplôme d'ingénieur et le master commun (Master of science) pour les étudiants de l'INSA de Strasbourg,
- un diplôme de master et le master commun, pour les étudiants de la FH OÖ.

Elisabeth ELLISON-KRAMER, Consule générale d'Autriche en France rencontrera Marie-Christine CRETON, Directrice de l'INSA de Strasbourg, Vincent LERIDEZ, Chargé du développement des formations européennes et Armand ERB, Responsable de la spécialité génie climatique et énergétique, ce mercredi 18 février, suite à l'acceptation du projet par la commission bi-nationale.